

600 000 ménages seraient utilisateurs des services à la personne en 2030

En 2006, 508 000 ménages ont recours aux services à la personne en Ile-de-France. Ils seraient 18 % de plus à l'horizon 2030. Paris, les Yvelines et les Hauts-de-Seine concentrent cette demande croissante. En Seine-Saint-Denis, deux salariés des services à la personne sur trois travaillent hors de leur département de résidence. En raison du vieillissement de la population, ce sont les services aux personnes âgées qui augmenteraient le plus vite.

Bénédicte Gualbert, Crocis de la CCIP
Carine Camors, IAU Ile-de-France
Sandrine Bouffin et Jean Bresner, Insee Ile-de-France

Depuis 2005, les services à la personne bénéficient d'une politique de soutien de l'Etat, inscrite dans la loi dite « loi Borloo » (⇒■ Politiques en faveur des services à la personne). 21 activités sont concernées par cette loi : il s'agit des « services à la famille » comme la garde d'enfants, le soutien scolaire, des « services à la vie quotidienne » comme les travaux ménagers ou le bricolage, des « services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées » et de « l'intermédiation et la coordination ».

En 2006, 225 000 salariés travaillent dans les services à la personne en Ile-de-

France et un ménage sur dix a recours à l'un de ces salariés, soit 508 000 ménages utilisateurs. Pour huit salariés sur dix, l'employeur est un particulier. Au sein de l'Ile-de-France, de fortes disparités existent selon les départements, en termes de recours aux services à la personne et de salariés disponibles.

Les salariés des particuliers employeurs résident plus fréquemment à Paris et dans les Hauts-de-Seine

Les salariés des particuliers employeurs sont 58 % à résider à Paris, dans les Hauts-

de-Seine et les Yvelines. Les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise sont ceux où réside la plus faible part d'entre eux (7 % chacun). En Seine-et-Marne, ces salariés représentent 2,1 % de l'ensemble des salariés résidents et 4,9 % à Paris 📍📍.

Le recours aux services à la personne augmente avec l'âge et le revenu

Le taux de recours aux services à la personne augmente avec l'âge de la personne de référence du ménage et le niveau de revenus. Les ménages habi-

📍📍 **Les salariés des services à la personne deux fois plus présents parmi les actifs résidant dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-et-Marne**
En %

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Taux d'actifs résidents travaillant dans les SAP*	4,9	4,2	3,0	3,0	2,1	3,6	2,3	2,6	3,4

*nombre de salariés des services à la personne employés par un particulier employeur/nombre de salariés total.

Sources : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire et Insee-CNAV, Déclarations Cesu DNS Paje

2 Le taux de recours aux services à la personne augmente avec l'âge

Taux de recours des ménages par tranche d'âge de la personne de référence du ménage et par département en 2006 (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
34 ans ou moins	4,2	5,2	0,8	2,3	1,4	3,9	1,9	1,6
35 à 54 ans	13,0	15,5	3,5	8,7	6,8	15,4	9,8	7,7
55 à 74 ans	13,5	12,1	4,0	8,1	7,9	13,3	9,4	7,5
75 ans ou plus	28,8	28,0	18,3	24,3	25,3	30,7	25,6	23,6
Ensemble	12,6	13,8	4,7	9,1	7,7	14,3	9,8	8,0

Lecture : 28,8 % des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus ont recours aux services à la personne à Paris.

Sources : DGI-Insee, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2006, traitement Insee

Politiques en faveur des services à la personne

Le secteur des services à la personne a connu une impulsion nouvelle dans le cadre du plan de cohésion sociale 2005 - 2009. Depuis 2005, ces services bénéficient d'une politique de soutien de l'Etat avec :

- la mise en place du premier plan de développement des services à la personne (plan « Borloo »). Ce plan a pour objectif de doubler le rythme de croissance de ce secteur pour créer 500 000 emplois dans les 3 ans ;

- le plan 2 de développement des services à la personne lancé en mars 2009 (plan « Wauquiez ») poursuit l'effort de développement du marché des services à la personne et fixe un objectif de 100 000 créations d'emplois par an d'ici à 2012. Il est venu élargir le champ du plan de 2005 en prévoyant l'éligibilité de cinq services supplémentaires.

Toutefois, avec la loi de finances de 2011, de nouvelles mesures se mettent en place concernant ces services, telle la suppression de la réduction de 15 points des cotisations patronales payées par les particuliers employeurs déclarant leur salarié au réel. Cette mesure a eu un effet direct sur le nombre de particuliers employant un salarié à domicile qui a baissé de 0,7 % au 1^{er} trimestre 2011 selon l'Acoss (caisse des Urssaf).

tant à Paris, dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine sont proportionnellement plus nombreux à faire appel aux services à la personne : leur taux de recours, entre 13 et 14 %, est ainsi nettement plus élevé que la moyenne régionale (11 %) 2. Les ménages de ces départements ont en effet les revenus les plus élevés de la région. La part des 75 ans ou plus y est également la plus importante.

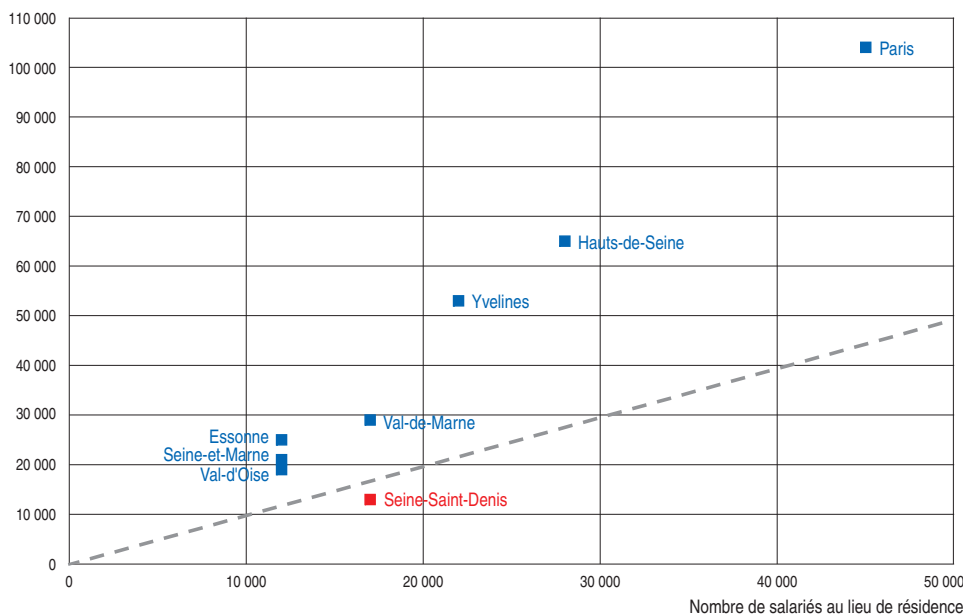
Paris et les Hauts-de-Seine, principaux pourvoyeurs d'emplois de services à la personne

Paris et les Hauts-de-Seine regroupent le plus grand nombre de contrats de travail des particuliers employeurs (⇒ Sources). Plus du tiers des salariés des services à la personne franciliens travaillent chez des particuliers parisiens. Le nombre de contrats y est deux fois plus important que le nombre de travailleurs des services à la personne résidant dans ces départements 3. Toutefois, un salarié peut avoir plusieurs contrats : la multi-activité est importante dans les services à la personne.

Paris accueille un nombre élevé de personnes âgées vivant seules. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à Paris que dans le reste de l'Île-de-France et de la France métropolitaine. De plus, leur pouvoir d'achat est élevé : environ un quart des retraités parisiens sont d'anciens cadres. Cela favorise donc l'appel aux services à la personne mais aussi le maintien à domicile. Cette situation est d'autant plus fréquente dans la capitale qu'elle est également liée à une faible capacité d'accueil en institution des personnes âgées.

3 La Seine-Saint-Denis, seul département où l'offre en salariés excède les besoins

Nombre de contrats au lieu de travail



Rouge : offre (nombre de salariés des particuliers employeurs au lieu de résidence) > demande (nombre de contrats de travail chez des particuliers employeurs au lieu de travail).

Bleu : nombre de contrats > nombre de salariés des SAP résidents.

Lecture : 45 000 salariés des particuliers employeurs résident à Paris qui propose 104 000 contrats de travail chez des particuliers employeurs.

Sources : Insee-CNAV, Déclarations Cesu DNS Paje, 1^{re} semaine de décembre 2006

Une demande de services à la personne inférieure à l'offre en Seine-Saint-Denis


En Seine-Saint-Denis, où les revenus sont les plus modestes, le taux de recours est très nettement inférieur à celui des autres départements. Les ménages y sont en effet trois fois moins nombreux à faire appel aux services à la personne que dans les Yvelines. Un taux d'activité des femmes moins élevé et des revenus plus modestes peuvent expliquer cette plus faible demande. Ainsi, moins de 5 % des salariés des services à la personne de la région sont employés par des ménages du département.

Le nombre de contrats de travail est toujours supérieur ou égal au nombre de salariés des SAP résidant dans les départements franciliens, à l'exception de la Seine-Saint-Denis. La part de l'emploi salarié des SAP dans l'emploi salarié total au lieu de travail y est la plus faible de la région (1,9 %). Ainsi, face à une faible demande interne de services à la personne, les salariés résidant en Seine-

Saint-Denis doivent aller travailler dans d'autres départements, où la demande en services à la personne est plus forte.

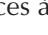

Des déplacements domicile-travail plus nombreux pour les salariés de Seine-Saint-Denis

La multiplicité des lieux de travail (plusieurs particuliers employeurs) implique de nombreux déplacements, pourtant les salariés des services à la personne sont nombreux à ne pas disposer de véhicule (selon une enquête du Crocis de la CCIP). Or, le temps de trajet est un temps contraint et non rémunéré. Ces problèmes de déplacements peuvent réduire l'attractivité des métiers de services à la personne.

Les salariés résidant en Seine-Saint-Denis sont les plus nombreux à devoir quitter leur département pour se rendre au domicile de leur employeur. Près des deux tiers des salariés séquanodionysiens travaillent chez un particulier employeur d'un autre département . Pour les autres départements, c'est le cas d'au plus un tiers des salariés, et seulement de 11 % des salariés résidant dans les Yvelines. Cependant, compte tenu des superficies et de l'urbanisation très variables des départements franciliens et du réseau de transports inégale-

ment réparti au sein du territoire, travailler et habiter en Seine-et-Marne peut impliquer plus de déplacements domicile-travail que de résider dans un département de petite couronne et travailler à Paris.

600 000 ménages utilisateurs en 2030

D'ici à 2030, si les comportements de recours restent constants, et si les avantages fiscaux perdurent, le simple effet des évolutions sociodémographiques (vieillesse et mode de vie) pourrait accroître de 92 000 le nombre de ménages recourant aux services à la personne ( **Methodologie et définitions**). En Seine-et-Marne, la progression du nombre de ménages utilisateurs serait la plus forte (+ 30 %) en raison du vieillissement plus rapide de la population . Elle serait la plus faible à Paris (+ 9 %). Dans les autres départements, elle se situerait autour de 20 %.

Les services d'aide à la vie quotidienne prépondérants

En 2006, en Ile-de-France, près de trois demandes de services à la personne sur quatre concernent les services de la vie quotidienne, notamment le ménage, le

Sources

Le fichier des particuliers employeurs de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, qui collecte et traite les fichiers des trois modes déclaratifs de salariés de particuliers employeurs (le chèque emploi service universel, la déclaration nominative simplifiée et la prestation d'accueil du jeune enfant).

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) : formalité administrative annuelle obligatoire pour les établissements employeurs.

La liste des organismes agréés de services à la personne (OASP) de l'Agence Nationale des services à la personne (ANSP).

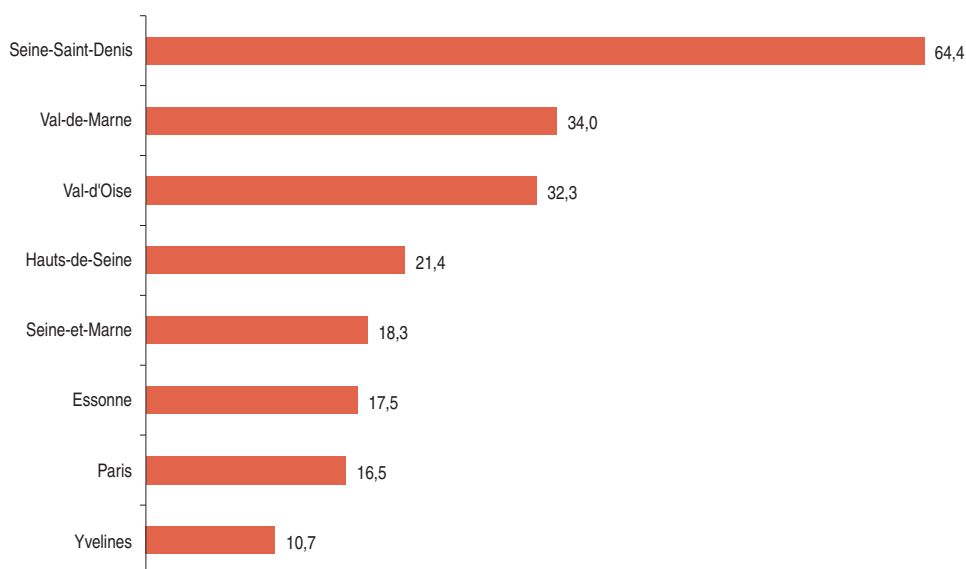
Les revenus fiscaux de 2006 de la direction générale des impôts : les données fiscales renseignent le nombre de ménages utilisateurs et les taux de recours associés.

Les données de l'enquête 2008 de la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares) du ministère du Travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les utilisateurs des services à la personne.

Les projections de ménages à l'aide du modèle « Omphale 2010 » élaboré par l'Insee.

Deux salariés sur trois résidant en Seine-Saint-Denis travaillent dans un autre département

Part des salariés travaillant hors de leur département de résidence (en %)

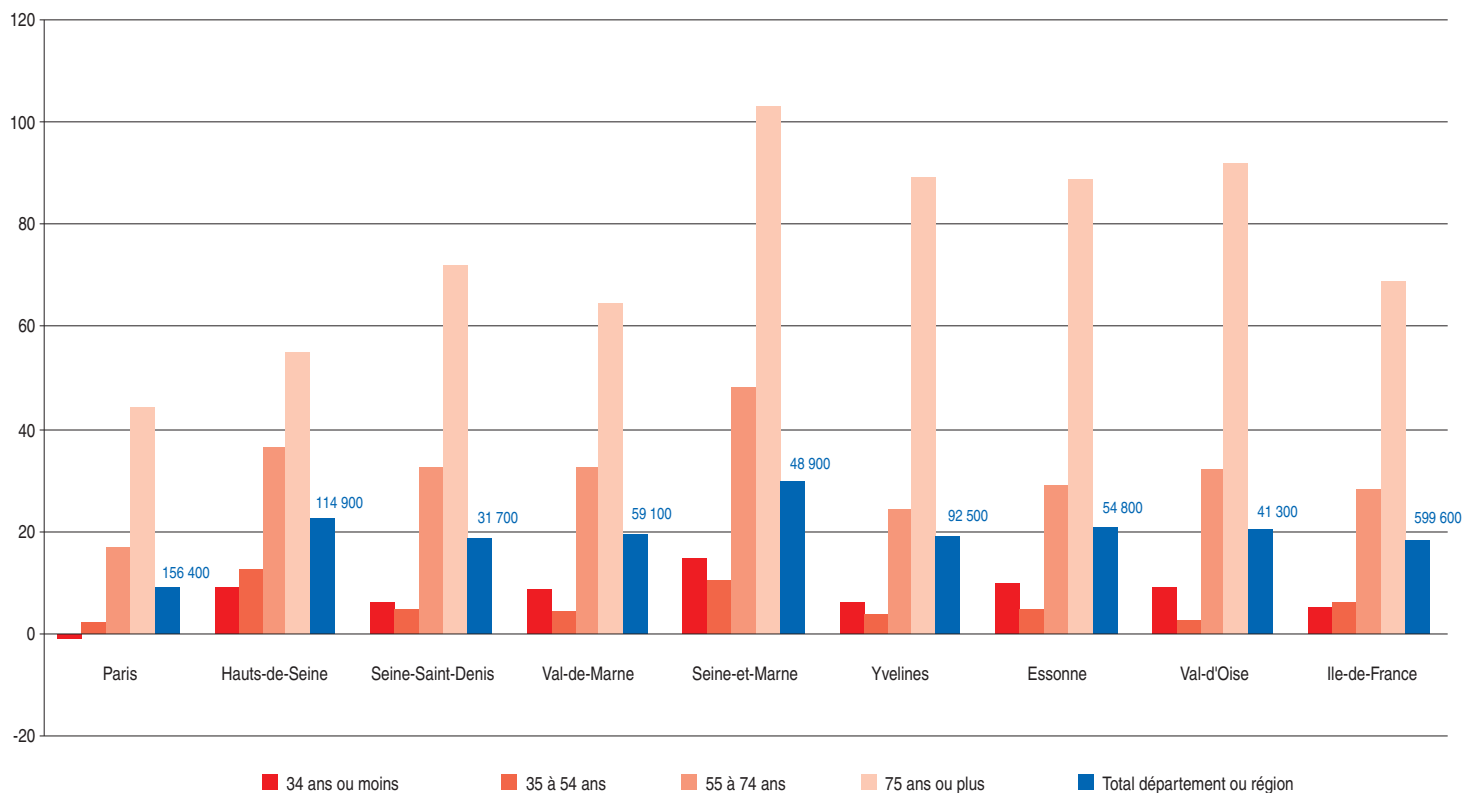


Champ : salariés des particuliers employeurs à leur lieu de résidence (hors assistantes maternelles).

Lecture : 64 % des salariés résidant en Seine-Saint-Denis travaillent chez un particulier employeur domicilié dans un autre département.

5 600 000 ménages utilisateurs en 2030

Evolution du nombre de ménages utilisateurs par classe d'âge entre 2007 et 2030 (en %) et nombre de ménages utilisateurs en 2030
Scénario central



Lecture : entre 2007 et 2030, le nombre de ménages utilisateurs de SAP en Ile-de-France augmenterait de 18 % pour atteindre 599 600. La part des ménages dont la personne de référence est âgée de 74 ans ou plus augmenterait de 70 %.

Sources : DGI-Insee, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2007, traitement Insee

repassage, le bricolage, les courses... A conditions fiscales inchangées, les ménages pourraient continuer à recourir majoritairement aux services d'aide à la vie quotidienne en 2030 (76 % des recours), principalement à Paris et dans les Hauts-de-Seine. La Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements où la progression du recours aux services à la personne serait la plus forte entre 2007 et 2030 6.

Des besoins accrus dans les services aux personnes âgées

Le nombre de Franciliens âgés de 75 ans ou plus augmenterait de 66 % entre 2007 et 2030 et leur part dans la population passerait de 6 % à 9 %. Le nombre des personnes dépendantes, vivant à domicile, serait alors amené à augmenter fortement, impliquant un besoin accru d'intervenants à domicile, pour les soins comme pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, les services aux personnes âgées, dépen-

Méthodologie et définitions

Les projections réalisées définissent un nombre total de ménages. Ensuite, l'application des taux de recours, issus de la source fiscale, permet d'estimer un nombre de ménages utilisateurs de services à la personne. Enfin, la répartition par activité, issue de l'enquête Dares, permet d'obtenir le nombre de recours associés pour les services à la famille, les services d'aide à la vie quotidienne et les services aux personnes âgées ou handicapées, ainsi que le nombre total de recours.

Les projections de ménages prises en compte sont fondées sur différents scénarios d'évolution des composantes démographiques du modèle Omphale 2010 :

- un scénario dit « central » : ce scénario utilise des hypothèses de maintien des comportements de fécondité et de migration. La mortalité baisse dans chaque région et dans chaque département au même rythme qu'en France métropolitaine ;

- un scénario de « population haute » : ce scénario combine fécondité haute (l'indice conjoncturel de fécondité augmente de 0,15 jusqu'en 2015 puis reste constant), mortalité qui évolue parallèlement au scénario population haute de France métropolitaine et migration haute (solde migratoire avec l'étranger de + 150 000 contre 100 000 pour le central) ;

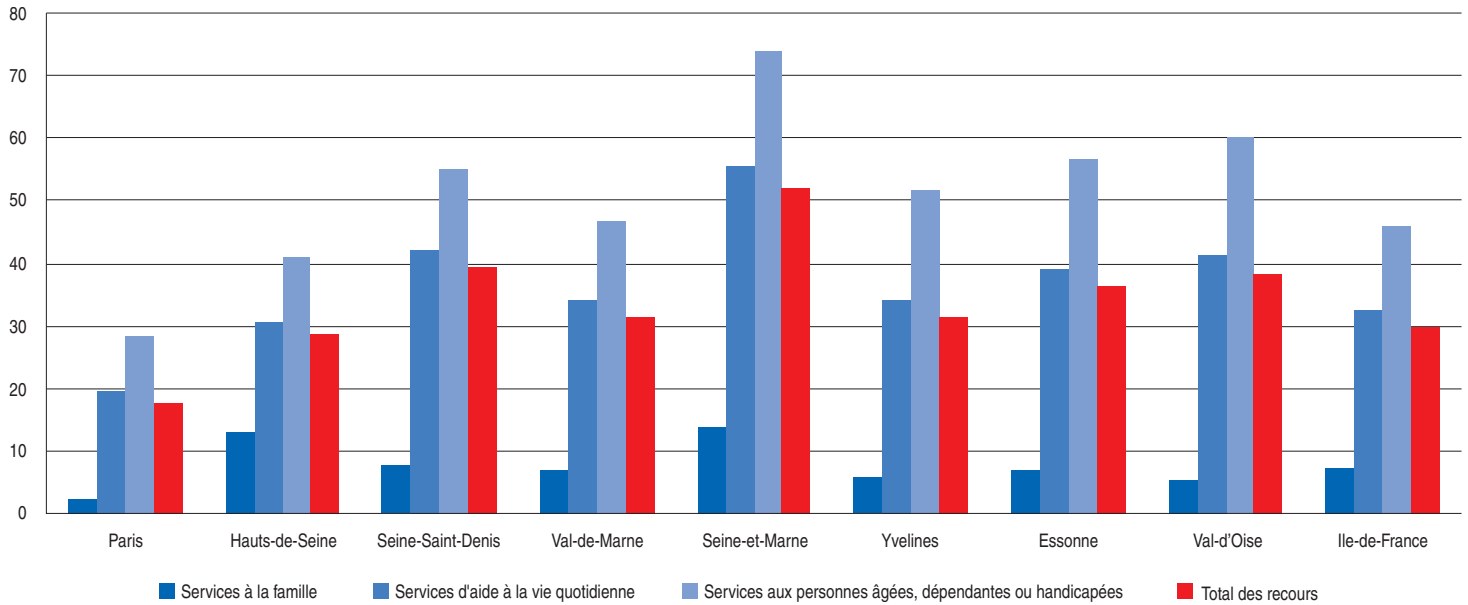
- un scénario de « population basse » : ce scénario combine fécondité basse (l'indice conjoncturel de fécondité diminue de 0,15 jusqu'en 2015 puis reste constant), mortalité qui évolue parallèlement au scénario population basse de France métropolitaine et migration basse (solde migratoire avec l'étranger de + 50 000 contre 100 000 pour le central).

Des scénarios toujours à la hausse : dans le cas d'un scénario de population haute, le nombre de ménages utilisateurs en 2030 atteindrait 622 000 en Ile-de-France (allant de 164 000 pour Paris à 33 000 en Seine-Saint-Denis). Dans le cas d'un scénario de population basse, le nombre de ménages utilisateurs s'établit à 582 000 en Ile-de-France (150 000 à Paris et 31 000 en Seine-Saint-Denis).

6 Des besoins accrus dans les départements vieillissants

Evolution du nombre de recours par domaine d'activité entre 2007 et 2030 (en %)

Scénario central



Sources : DGI-Insee, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2006, traitement Insee

dantes ou handicapées, représenteraient 11% des recours franciliens des services à la personne en 2030 et enregistreraient la plus forte hausse dans chaque département. En raison du vieillissement de la population, cette demande augmenterait le plus nettement en Seine-et-Marne, de 74 % à l'horizon 2030. En effet, dans ce département, le nombre de ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus devrait doubler à l'horizon 2030. Pour cette tranche d'âge, à Paris et dans les Hauts-de-Seine, la progression du taux de recours est la plus faible de la région (41 %). Le vieillissement entre 2007 et 2030 dans ces deux départements est en effet le plus faible de la région.

Le nombre élevé de personnes âgées et l'importance des hauts revenus ne suffisent pas, à eux-seuls, à expliquer géographiquement l'intensité des recours aux services à la personne. La répartition au sein du territoire métropolitain des établissements d'hébergement pour personnes âgées et leur capacité d'accueil peuvent également constituer un des facteurs explicatifs de ces disparités de recours. L'Ile-de-France apparaît sous-équipée en capacité d'accueil pour personnes âgées : 112 hébergements pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus contre 121 en moyenne en France.

Le recours aux services à la famille progresserait peu

En 2030, 13 % des recours franciliens concerneraient les services à la famille. Essentiellement liés à des activités d'encadrement des enfants (soutien scolaire, garde d'enfants à domicile), ces services se stabiliseraient du fait de la baisse de la population concernée (ménages de moins de 55 ans). Le nombre de jeunes enfants devrait diminuer à l'horizon 2030 entraînant une moindre croissance des besoins en garde d'enfants. La faible progression des ménages utilisateurs dans les services à la famille concerne tous les départements franciliens et en particulier Paris (+ 2 %). En revanche, en Seine-et-Marne et dans les Hauts-de-Seine, les recours devraient se développer dans ce type de services avec un taux de recours deux fois plus important qu'en moyenne dans la région (+ 7 %). Un changement de législation (âge de la scolarité, montant de la prestation d'accueil du jeune enfant, nombre d'agrément) ou encore de certains facteurs comme le nombre de places en crèches ou le taux d'activité des femmes, pourrait modifier cette tendance. De même, la répartition au sein du territoire francilien des struc-

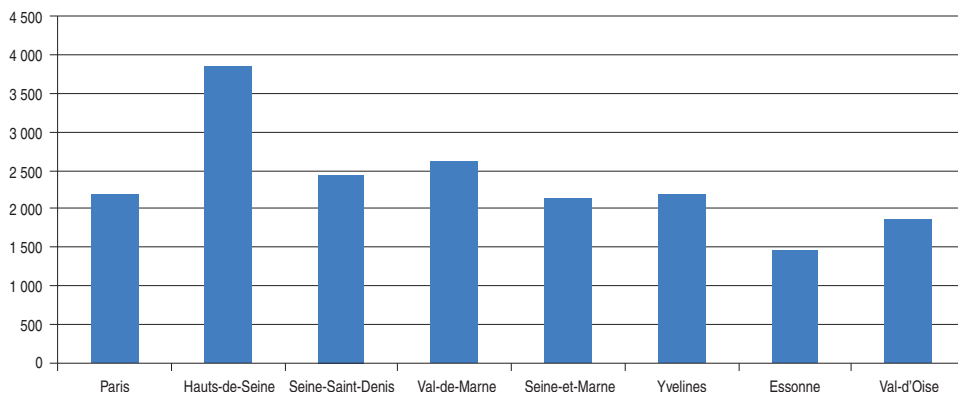
tures d'accueil pour jeunes enfants pourrait influencer les taux de recours. En termes de capacité d'accueil, l'Ile-de-France demeure sous-équipée, malgré une offre variée, avec en moyenne une place pour quatre enfants de moins de 3 ans. En 2009, la région compte 112 200 places en EAJE (établissement d'accueil pour jeunes enfants) pour 475 800 enfants âgés de moins de 3 ans.

Un enjeu en termes d'emploi

Ainsi, quel que soit le scénario envisagé, les besoins en services à la personne augmenteraient à l'horizon 2030, en raison de l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes, mais également des besoins de conciliation entre vie privée et professionnelle. Cette évolution devrait entraîner une croissance des postes dans les services à la personne.

En supposant que l'offre réponde à la demande dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées par salarié dans le secteur, les 92 000 nouveaux ménages utilisateurs de services à la personne génèreraient un besoin supplémentaire de 40 000 salariés d'ici à 2030, soit une progression de 18 % en

7 La moitié des gains d'emploi dans les services à la personne en petite couronne
 Perspective de croissance de l'emploi salarié des SAP entre 2007 et 2030 (en ETP)
 Scénario central



Sources : DGI-Insee, Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour l'année 2007, Omphale, traitement Insee

23 ans. Cela correspondrait à un accroissement de 18 000 salariés en équivalents temps plein travaillant exclusivement pour les services à la personne **7**. La

pérennisation de ces emplois est étroitement liée à la valorisation de ces filières, à travers leur professionnalisation et leur qualification.

Pour en savoir en plus

Bouffin S., Bresner J., Camors C., Gualbert B. : « Les services à la personne en Ile-de-France : des emplois précaires et peu rémunérés », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 355, avril 2011.

de Biasi K. : « Population francilienne à l'horizon 2040 : les migrations freinent le vieillissement », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 347, décembre 2010.

Louchart P. : « Projections de la population francilienne à l'horizon 2030 », IAU Ile-de-France, *Note rapide Société*, n° 489, novembre 2009.

Chol A. : « Les services à la personne en 2006 : une croissance continue », *Dares Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 482, novembre 2008.

Bruniaux V., Dejonghe V., Marbot C. : « Les salariés des particuliers employeurs en 2006 », *Insee première*, n° 1173, janvier 2008.

